

République Française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

COMMUNE DE BATZENDORF

suite du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Conseillers absents : 0

Séance du 26 mai 2020

L'an deux mille vingt le vingt-six mai à 20h le conseil municipal régulièrement convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni, dans la salle d'activité à l'école des Prés Verts

sous la présidence de Madame Isabelle DOLLINGER, Maire

Membres présents : Mme Marie-Laure PFEIL, M. Jean-Noël BURG, Mme Nathalie ANTONI, Mme Richarde BONATI-VELTEN, Mme Laurence BENDER, M. Kévin DEBES, M. Sébastien FUCHS, M. Eric HIRSCH, M. Geoffrey LANG, Mme Tania LAZARUS, Mme Estelle OHLMANN, M. Jean-Marie STEINMETZ, M. Mathieu TRAUTTMANN, Mme Emmanuelle WEIBEL.

n°6.- Délibération 2020/13 (Fonction publique – personnel contractuel)

objet : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique contractuel

Le Maire informe le Conseil municipal que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a élargi le recours au contrat sur des emplois permanents pour les communes de moins de 1000 habitants à tous les emplois. En l'occurrence le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à pourvoir par voie contractuelle pour exercer les fonctions d'ouvrier polyvalent.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
- ↳ décide la création d'un emploi d'adjoint technique chargé notamment de l'entretien et de la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux ;
 - ↳ précise qu'il s'agit d'un emploi de non titulaire à temps complet (coefficient d'emploi 35/35^{ème}) ;
 - ↳ fixe la rémunération en référence à l'échelon 4 du grade d'adjoint technique, (actuellement indice brut 354, indice majoré 330) ;
 - ↳ dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
 - ↳ charge l'autorité territoriale d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du Centre De Gestion ;
 - ↳ charge le Maire de recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et l'autorise à conclure le ou les contrats d'engagement correspondants à durée déterminée, ainsi que le ou les renouvellements éventuels, sur la base de l'article 3-3 alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Certifié Exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 28 MAI 2020
et de la publication le 28 MAI 2020

Le Maire,


